



**République Française**  
**Département Ille et Vilaine**

## **Compte Rendu du Conseil Municipal** **Séance du 11/03/2020**

L'an 2020 et le 11 Mars à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de TIREL Bernard Maire.

Présents : M. TIREL Bernard, Maire, Mmes : DAVID Françoise, GERARD Séverine, ROUXEL Isabelle, MM : BAUDU Jérôme, CHAUVIN David, CLAVIER Pierric, FONTAINE Nicolas, LEBRETON Angéli, LEDUC Eric, PABOEUF Patrick..

Excusé : BURET Sylvain donne pouvoir à FONTAINE Nicolas.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 12
- En exercice : 11

Date de la convocation : 06/03/2020

Date d'affichage : 12/03/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de RENNES

le : 12/03/2020

Secrétaire de séance : CHAUVIN David.

OBJET DE LA DELIBERATION :

**ECOLE PUBLIQUE DE GUIGNEN**

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2019-2020**

M. le Maire lit au Conseil Municipal le courrier de Mme le Maire de Guignen sollicitant la prise en charge des frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés à l'école publique pour l'année 2019-2020.

Après délibération, le Conseil décide de verser la somme de **1 460.40 €** pour 5 élèves scolarisés en primaire (292.08 € x 5).

OBJET DE LA DELIBERATION :

**ECOLE PRIVEE DE GUIGNEN**

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2019-2020**

M. le Maire lit au Conseil Municipal le courrier de la directrice de l'école privée Saint Joseph de Guignen sollicitant la prise en charge des frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés dans son école pour l'année 2019-2020.

Après délibération, le Conseil décide de verser la somme de **1 446.82 €**.

Coût total par élève de primaire 292.08 € (\*coût école publique de Guignen), 3 élèves scolarisés, soit **876.24 €**

Coût total par élève de maternelle 1 230.00 € (\*coût départemental), 1 élève scolarisé, soit **570.58 €** (14 mars au 31 août 2020, 3 ans de l'enfant) Obligatoire au 1er janvier 2020 pour les enfants de + 3ans (loi école de confiance) (17 jours (mars) + 5 mois (juin à août)).

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**RH - RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 février 2020.

M. le Maire rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

M. le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Article 1 :**

D'accepter la proposition de M. le Maire et de fixer le taux de promotion dans la collectivité comme suit :

<b>GRADE D'ORIGINE</b>	<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIO (%)</b>
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe Catégorie C	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe Catégorie C	100 %

**Article 2 :**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**RH - CREATION DE POSTE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le secrétaire de mairie a droit à un avancement grade dû à son ancienneté. Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de créer l'emploi suivant à compter au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

<b>EMPLOI</b>	<b>GRADE</b>	<b>TC - TNC</b>	<b>TEMPS TRAVAIL HEBDO</b>
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe Catégorie C – 2 <sup>ème</sup> échelon Reliquat 1 mois et 10 jours	TC	35 h

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 3 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des effectifs
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**ENQUETE PUBLIQUE - DRAGAGE DE LA VILAINE**

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale (autorisation loi sur l'eau) en vue des opérations de dragage de la Vilaine et du Canal d'Ille et Rance.

L'enquête publique est ouverte du mardi 18 février 2020 au vendredi 20 mars 2020 et consultable en mairie.

Après délibération, le conseil n'émet aucune opposition à cette enquête.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**FINANCES - SUBVENTIONS 2020**

M. Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de répartir les subventions 2020.

Après avoir délibéré, le conseil décide d'allouer les montants suivants :

ASSOCIATIONS - ORGANISMES	subventions accordées	observations
ADMR	1 103.00 €	anciennement au budget CCAS (1€ par hab.) convention signée
A P E L voyage scolaire	2 800.00 €	
A P E L arbres de Noël 2020	1 700.00 €	19.54 € /élèves, soit 87 élèves 2019-2020
ACCA	300.00 €	
ADAPEI 35 (IME)	31.00 €	
Amicale cycliste	1 000.00 €	
Association des Soins palliatifs	120.00 €	
AFM Téléthon	160.00 €	
Club de la gaieté	320.00 €	
Club gym douce	480.00 €	
Comité des fêtes	610.00 €	en attente de justificatifs pour les travaux du circuit (délib 2018-12-001)
FALCO	250.00 €	
Lueur d'espoir	50.00 €	
Prévention Routière	31.00 €	
Resto du Cœur de Guipry-Messac	120.00 €	
Rêves de Clown	120.00 €	
Solidarité Paysans Breton	50.00 €	
UGSEL	700.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>9 945.00 €</b>	

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Après lecture des réalisations du budget de l'exercice 2019 en dépenses et en recettes, compte tenu de la conformité des écritures avec le compte de gestion définitif du Trésorier.

Le Maire quitte la salle du conseil et ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2019 comme suit :

**CA 2019 COMMUNE**

<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de Fonctionnement</u>	530 739.10 €	790 694.09 €
<u>Section d'Investissement</u>	329 735.21 €	389 497.40 €
<u>Report de Fonctionnement 2018</u>		326 663.13 €
<u>Report d'Investissement 2018</u>		495 504.60 €
<u>Total</u>	<b>860 474.31 €</b>	<b>2 002 359.22 €</b>

**RESTE A RÉALISER**

<u>Section d'Investissement</u>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
---------------------------------	---------------	---------------

**Autorisation d'engager liquider mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de 25%**

**RESULTAT CUMULÉ**

<u>Section de Fonctionnement</u>	530 739.10 €	1 117 357.22 €
<u>Section d'Investissement</u>	329 735.21 €	885 002.00 €
<u>Total</u>	<b>860 474.31 €</b>	<b>2 002 359.22 €</b>

**EXCÉDENT CUMULÉ**

<u>Section de Fonctionnement</u>	586 618.12 €
<u>Section d'Investissement</u>	555 266.79 €

## CA 2019 ASSAINISSEMENT

<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'Exploitation</u>	20 328.24 €	41 820.84 €
<u>Section d'Investissement</u>	18 148.40 €	16 467.20 €
<u>Report d'Exploitation 2018</u>		107 920.91 €
<u>Report d'Investissement 2018</u>		87 010.69 €
<u>Total</u>	<b>38 476.64 €</b>	<b>253 219.64 €</b>

### RESTE A RÉALISER

<u>Section d'Investissement</u>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
---------------------------------	---------------	---------------

**Autorisation d'engager liquider mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de 25%**

### RESULTAT CUMULÉ

<u>Section d'Exploitation</u>	20 328.24 €	149 741.75 €
<u>Section d'Investissement</u>	18 148.40 €	103 477.89 €
<u>Total</u>	<b>38 476.64 €</b>	<b>253 219.64 €</b>

### EXCÉDENT CUMULÉ

<u>Section d'Exploitation</u>	129 413.51 €
<u>Section d'Investissement</u>	85 329.49 €

## OBJET DE LA DELIBERATION :

### FINANCES - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1°statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 Décembre 2019,

2°statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion des budgets, principal et assainissement, dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Et ont signé les membres présents.

## OBJET DE LA DELIBERATION :

### FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal décide le résultat de fonctionnement comme suit :

#### COMMUNE

##### Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	259 954.99 €
Résultats antérieurs reportés	326 663.13 €
Résultat à affecter	<b>586 618.12 €</b>

##### Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	555 266.79 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €

**Besoin de financement** **0.00 €**

**Affectation** **586 618.12 €**

<b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>200 000.00 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>386 618.12 €</b>

#### **ASSAINISSEMENT**

##### **Résultat d'exploitation**

Résultat de l'exercice	21 492.60 €
Résultats antérieurs reportés	107 920.91 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>129 413.51 €</b>

##### **Solde d'exécution de la section d'investissement**

Solde d'exécution cumulé d'investissement	85 329.49 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €

<b>Besoin de financement</b>	<b>0.00 €</b>
------------------------------	---------------

<b>Affectation</b>	<b>129 413.51 €</b>
--------------------	---------------------

<b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>129 413.51 €</b>

et **approuve les budgets primitifs**, principal et assainissement, pour l'année **2020**.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 12/03/2020  
Le Maire  
Bernard TIREL